

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/06/17-2/12****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023757-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/06/2022

Réception Préfet : 17/06/2022

Publication RAAD : 17/06/2022

OBJET : Nouveaux tarifs pour les manifestations de grande ampleur au château de Blandy-les-Tours

Il est proposé d'introduire de nouveaux tarifs au château de Blandy-les-Tours en vue de mieux valoriser les manifestations de grande ampleur organisées au sein du monument historique.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission Permanente, dans son alinéa n°2,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/03 du 27 mai 2016, relative au régime des droits d'entrée et des activités de médiation des cinq musées départementaux et du château de Blandy-les-Tours,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'introduire un tarif « théâtre immersif » (murder party, escape game notamment) au château de Blandy-les-Tours. Ce tarif sera le suivant :

- 22 € : plein tarif
- 15 € : tarif réduit (de 12 à 18 ans, + 65 ans, étudiants jusqu'à 25 ans inclus, bénéficiaires des minima sociaux, personnes en recherche d'emploi, personnes en situation de handicap et un accompagnateur)
- 60 € : forfait famille (2 adultes et 2 enfants de + 12 ans – au lieu de 74 €)
- Gratuité pour les – 12 ans.

Article 2 : d'introduire les tarifs « concerts et spectacles » au regard des coûts des événements :

- événements dont le coût est supérieur à 10 000 € : 22 € plein tarif et 12 € tarif réduit ;
- événements dont le coût est compris entre 8 000 € et 10 000 € : 18 € plein tarif et 10 € tarif réduit ;
- événements dont le coût est compris entre 5 000 € et 8 000 € : 15 € plein tarif et 8 € tarif réduit ;
- événements dont le coût est inférieur à 5 000 € : 12 € plein tarif et 7 € tarif réduit.

Article 3 : de maintenir pour le spectacle « Lumières de Blandy » les tarifs 2021, soit 7€ en tarif plein et 5€ en tarif réduit.

Article 4 : de maintenir le tarif public habituel d'entrée au château lors des journées sans événement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE qui a donné à Mme Virginie THOBOR

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne